



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 42/87

Concerne : Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de M. Charles G. **GUTOWSKI** et de son épouse Mme Janet Ann, née Spicker, ressortissants américains

Municipal responsable : M. Marc JACCARD, syndic

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur et Madame Charles G. **GUTOWSKI** ont demandé à la Municipalité de Prangins d'être agrégés comme bourgeois de Prangins.

M. et Mme **GUTOWSKI** sont au bénéfice d'une autorisation de naturalisation délivrée par l'Office fédéral de la police le 13 mai 1987. Leur demande a été examinée conformément aux dispositions du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, du 8 mars 1984.

Charles G. **GUTOWSKI**, fils unique, est né le 9 mai 1940 à Bayonne (USA). Après ses études secondaires et l'obtention d'un baccalauréat, il suit les cours de l'Université de Columbia à New York et obtient un certificat équivalent à une licence en lettres. Il poursuit ses études en H.E.C., sans toutefois aller jusqu'au certificat.

Il voyage ensuite pour la maison Hoffmann-La Roche, comme secrétaire privé du directeur. En octobre 1963 il vient à Genève, étudie le français et est admis un an plus tard comme candidat au doctorat de la Faculté des Sciences économiques. Parallèlement à ses études, il travaille pour la société Petroconsultants.

De retour aux USA, M. **GUTOWSKI** occupe un emploi d'économiste auprès du Département de la Défense à Washington. Puis, il revient à Genève en 1968 et travaille en qualité de courtier en valeurs américaines auprès de plusieurs établissements financiers de la place. De 1981 à 1986, il pratique la gérance de fortune, notamment dans des sociétés, dont il est fondateur. Depuis 1986, M. **GUTOWSKI** est au service de l'Union de Banques Suisses, à Genève, comme gérant de fortune et analyste financier.

Son épouse, Mme Janet **GUTOWSKI**-Spicker, est née le 24 juin 1942. Après avoir fait ses classes dans le New Jersey, elle obtient le baccalauréat et étudie les sciences économiques à l'Université de l'Oregon, pendant quatre ans. Après un emploi dans une banque de Portland, elle complète ses études supérieures en sciences économiques, après quoi elle entre au service du Département fédéral de la Défense à Washington, en qualité d'économiste et aide gestionnaire.

Elle quitte Washington pour New York et travaille pour une grande banque américaine, avant de se marier en 1970. Depuis lors, elle s'occupe essentiellement de son ménage, hormis une activité occasionnelle de traductrice privée, qu'elle exerce encore aujourd'hui.

Le couple **GUTOWSKI** n'a pas d'enfant.

M. **GUTOWSKI** est de religion catholique, alors que son épouse est protestante.

Après avoir vécu à Genève, le couple **GUTOWSKI** prend domicile à Nyon en 1973, pour s'installer en août 1975 à Prangins, dans une villa dont il est propriétaire.

M. **GUTOWSKI** consacre beaucoup de temps à son activité professionnelle. Il pratique néanmoins certains sports; ainsi, il est titulaire d'un brevet de pilote privé et a poursuivi sa formation aéronautique jusqu'à l'obtention de la licence pour vol aux instruments. Il fait également partie de la gym-hommes de Prangins, d'un club de squash à Signy et d'un autre à Genève.

Les casiers judiciaires de M. et Mme **GUTOWSKI** sont vierges, tant sur le plan fédéral que cantonal. Sur le plan communal, aucune plainte ou remarque désobligeante à leur sujet n'est parvenue à la connaissance des autorités ou du service de police de Prangins.

Séjournant en Suisse depuis une vingtaine d'années, M. **GUTOWSKI** est parfaitement assimilé à nos us et coutumes; ceci est également valable pour Mme **GUTOWSKI**.

Les requérants invoquent à l'appui de leur demande qu'ils se sentent aujourd'hui chez eux à Prangins, bien davantage qu'aux USA. Sur le plan politique, M. **GUTOWSKI** se sent proche des conservateurs; il aimerait participer à la vie politique, sans toutefois faire de la politique active.

En conséquence, la Municipalité, unanime, a décidé de vous demander d'accorder la bourgeoisie de Prangins à M. et Mme Charles G. **GUTOWSKI** et vous propose de fixer, en application des dispositions de l'art. 16 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, à Fr. 10'500.- la finance d'agrégation, montant admis par M. **GUTOWSKI**.

C'est pourquoi, nous vous proposons, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 42/87 concernant la demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de M. Charles G. **GUTOWSKI** et de son épouse Mme Janet Ann, née Spicker, ressortissants américains.

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1/ d'accorder la bourgeoisie de Prangins à M. Charles G. **GUTOWSKI** et à son épouse Mme Janet Ann **GUTOWSKI**, née Spicker;

